

31 MAR. 2026

Confolens, le

La sous-préfète de Confolens

à

Destinataires in fine

Objet : Suppression des six derniers carrefours plans de la RN10 en Charente – Publication de la déclaration d'intention et modalités de son affichage en mairie

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre de l'opération de sécurisation de la RN10 comprenant la suppression des six derniers carrefours plans de la RN10 en Charente, réalisée sous la maîtrise d'ouvrage de l'État, je souhaite vous informer du franchissement d'une étape importante de ce projet.

En effet, l'État vient de procéder à la publication de la déclaration d'intention relative à ce projet, accessible sur les sites internet de la préfecture de la Charente <https://www.charente.gouv.fr/> ainsi que de la DREAL Nouvelle-Aquitaine <https://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr/>.

Cette démarche, qui s'inscrit dans le cadre des articles L.121-18 et R.121-25 du code de l'environnement, s'applique aux projets d'aménagement dont le montant dépasse le seuil de 5 millions d'euros. Elle constitue un préalable indispensable à la phase de concertation publique prévue à l'été 2026, en assurant une information transparente des citoyens sur les objectifs de sécurisation et les incidences potentielles du projet dès sa phase amont.

Au-delà de son caractère réglementaire, cet acte réaffirme notre ambition pour le territoire : supprimer les zones d'accidentalité grave tout en garantissant une desserte fine et sécurisée de vos communes.

La publication de ce document ouvre également un délai de deux mois durant lequel le public peut exercer un droit d'initiative pour solliciter une concertation sous l'égide de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP).

La déclaration d'intention doit être rendue publique par le biais d'un affichage en mairie, conforme aux dispositions de l'arrêté du 9 septembre 2021 relatif à l'affichage des déclarations d'intention.

À cet effet, je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe l'affiche correspondante, qu'il vous appartient d'imprimer au moins au format A4 et d'afficher dans votre mairie jusqu'au 20/05/2026.

Je sais pouvoir compter sur vous pour assurer cette publicité, garantissant ainsi le plein exercice de la démocratie environnementale auprès de vos administrés. Nos services restent à votre entière disposition pour vous accompagner dans la mise en œuvre de cette étape.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les maires, l'expression de ma considération distinguée.

La sous-préfète de Confolens



Adeline BARD

Liste des destinataires

Mesdames et Messieurs les maires de

- Ruffec
- Barro
- Courcôme
- Verteuil-sur-Charente
- Salles-de-Villefagnan
- Maine-de-Boixe
- Aussac-Vadalle
- Nanclars
- Villejoubert
- Tourriers